

SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

<p>Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 (catégorie A) du 10/07/2014</p>

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. DEFAYS
M. PAILLET

Secrétaires :
Mme GLISE
Mme JBIRANE

PARITE SYNDICALE :

M. MOISSINAC (FO-DGFIP)
M. DEJOU (FO-DGFIP)
M. GRAS (Solidaires Finances Publiques)

1) Approbation du Procès verbal du 14/11/13 :

Le procès verbal du 14/11/2013 est approuvé.

2) Mouvement local 2014 des Inspecteurs des Finances Publiques :

Suite au mouvement national, le département a vu un départ, M. Yvan BRUNEAU (actuellement chef de poste à Maurs / Saint Mamet) à FIGEAC, auquel s'ajoute la promotion IDIV de Mme Christine COLAS en partance pour le département de la Meurthe et Moselle, et une arrivée celle de M. Cédric AUBELEAU.

Concernant le mouvement local, M. DEFAYS nous indique que les potentialités de mouvements sont inexistantes car il n'y a pas de postes vacants.

Les organisations syndicales n'ont eu à voter que pour une seule demande de mutation (RAN de Saint-Flour). Faute de postes vacants, il n'a pas été donné suite à cette demande. Les organisations syndicales se sont abstenues.

La Direction nous informe que :

- M. AUBELEAU, stagiaire ENFIP, arrivant à la disposition du Directeur au 01/09/2014, est affecté à la Direction sans affectation précise à ce jour ;
- Les collègues de la Filière Fiscale en « mesure d'accompagnement » sont maintenus dans leur affectation ;
- Concernant **les demandes de mouvements au sein de la structure « Direction »**, M. DEFAYS nous indique qu'actuellement aucun changement n'est prévu et que pour effectuer sa demande, aucun formalisme particulier (écrit ou oral) n'est exigé. Cependant compte tenu de la nouvelle arrivée et des éventuels mouvements d'IDIV, des évolutions sont attendues dans les jours ou mois à venir.

Le Directeur n'a pas d'obligation d'informer les représentants syndicaux sur les mouvements du personnel au sein de cette structure.

- Enfin, M. DEFAYS nous indique que concernant l'intérim des Trésoreries de Maurs et Saint Mamet, aucune décision n'a pour le moment été prise.
Ce poste est à pourvoir pour le mouvement d'IDIV de janvier 2015.

3) Examen des demandes de recours en notation :

Une demande de recours en notation a été formulée en catégorie A.

La Direction nous précise que la réserve de mois de réduction d'ancienneté est d'un mois.

Après discussions, notre collègue a obtenu une modification positive de son tableau synoptique relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent, et une réduction d'ancienneté d'un mois.

Les représentants du personnel ont voté pour ces modifications.


Nous rappelons que nous sommes à la disposition de tous les agents tant pour le conseil que pour l'aide à un recours en révision de notation.

Les élus FO en CAP A : Jean-Pierre MOISSINAC et Dominique DEJOU

 **FO DGFIP** de votre côté.

 **FO DGFIP** à vos côtés,

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances
Publiques

	BULLETIN D'ADHESION (À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à	, le signature

